



Revue archéologique de l'Est

Tome 68 | 2019
n° 191

Un site d'élevage de lapins de la fin du moyen âge : les garennes de Sainte-Foy (Val-Suzon, Côte-d'Or)

Rémi Landois, Jean-Pierre Garcia et Amélie Quiquerez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rae/13027>
ISSN : 1760-7264

Éditeur

Société archéologique de l'Est

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2019
Pagination : 285-298
ISSN : 1266-7706

Référence électronique

Rémi Landois, Jean-Pierre Garcia et Amélie Quiquerez, « Un site d'élevage de lapins de la fin du moyen âge : les garennes de Sainte-Foy (Val-Suzon, Côte-d'Or) », *Revue archéologique de l'Est* [En ligne], Tome 68 | 2019, mis en ligne le 11 décembre 2020, consulté le 24 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rae/13027>

UN SITE D'ÉLEVAGE DE LAPINS DE LA FIN DU MOYEN ÂGE : LES GARENNES DE SAINTE-FOY (VAL-SUZON, CÔTE-D'OR)

Rémi LANDOIS*, Jean-Pierre GARCIA**, Amélie QUIQUERZ***

Mots-clés *Garenne, lapins, Moyen Âge, Époque moderne, forêt, Bourgogne.*

Keywords *Garenne, rabbits, Middle Ages, Modern Era, forest, Burgundy.*

Schlagwörter *Wildkaninchengehege, Kaninchen, Mittelalter, Neuzeit, Wald, Bourgogne.*

Résumé *En 2017, un sondage archéologique a été réalisé sur des structures d'élevage de lapins situées à quelques centaines de mètres du hameau de Sainte-Foy, sur la commune de Val-Suzon (Côte-d'Or). Ces structures médiévales que l'on appelle des garennes correspondent ici à des tertres en terre à l'intérieur desquels sont aménagées des galeries en pierre, qui servaient de terriers artificiels aux lapins. Ces garennes ont fait l'objet d'une étude multi-sources s'appuyant sur des données LiDAR, de prospection magnétique et des archives textuelles. Cette étude concerne ainsi les données recueillies sur le site de Sainte-Foy et essaye notamment de répondre aux questions de la construction et de la localisation historique des garennes. D'autres aspects (identification, typologie) concernant de manière plus générale ces structures archéologiques sont également abordés.*

Abstract *In 2017, an archaeological test-pit was made on rabbit breeding structures located a few hundred meters from the hamlet of Sainte-Foy, in the commune of Val-Suzon (Côte-d'Or). These medieval structures, which we call "warrens", correspond here to earth mounds inside of which stone galleries were constructed and served as artificial rabbit burrows. These garennes were the subject of multi-source studies based on lidar data, magnetic surveys and text archives. This study thus concerns the data collected at the site of Sainte-Foy and attempts to answer questions concerning the construction and historic location of the garennes. Other aspects (identification, typology) more broadly concerning these archaeological structures are also addressed.*

Zusammenfassung *2017 wurde ein paar hundert Meter von dem Weiler Sainte-Foy in der Gemeinde Val-Suzon (Departement Côte-d'Or) eine archäologische Sondierungsgrabung vorgenommen. Die mittelalterlichen, als Wildkaninchengehege bezeichneten, Strukturen einer Kaninchenzucht entsprechen hier Erdhügeln, in denen Steingalerien angelegt sind, die den Kaninchen als künstlicher Bau dienten. Die Gehege waren Gegenstand einer auf LIDAR-Daten, einer magnetischen Prospektion und Textarchiven basierenden Untersuchung, die sich insbesondere bemüht, die Fragen der Konstruktion und der historischen Lokalisierung der Wildkaninchengehege zu beantworten. Weitere Aspekte (Identifizierung, Typologie) die diese archäologischen Befunde allgemein betreffen, werden ebenfalls angesprochen.*

Depuis 2015, le territoire du Val Suzon, situé à quelques kilomètres au nord-ouest de Dijon, fait l'objet d'un travail de recherche visant à reconstituer l'histoire de cet espace forestier¹. Ce travail s'intéresse aussi bien au patrimoine archéologique préservé sous forêt qu'aux diverses activités humaines qui ont pu prendre place sur ce territoire et qui sont liées à l'exploitation de ses ressources naturelles. L'étude du site de Sainte-Foy s'inscrit

donc dans ce programme de recherche : elle a notamment donné lieu à un sondage archéologique en 2017. Cette découverte de structures d'élevage de lapins nous renseigne ainsi sur une pratique seigneuriale nouvelle, qui va se développer au cours du Moyen Âge à travers l'Europe, modifiant considérablement la répartition de ces animaux et participant au processus de leur domestication.

1. LE SITE DES GARENNES DE SAINTE-FOY

Le site de Sainte-Foy dont il est question dans cette étude se trouve à 500 m à l'ouest du hameau de Sainte-Foy, au lieu-dit *Les Maisons Blanches*, sur la commune de Val-Suzon (Côte-d'Or).

1. Dans le cadre d'une thèse intitulée *Éco-dynamiques d'un espace forestier et des activités humaines : la forêt du Val Suzon sur le temps long*, réalisée par Rémi Landois sous la direction de Jean-Pierre Garcia (Université de Bourgogne Franche-Comté) et de Corinne Beck (Université de Valenciennes).

* Doctorant à l'Université de Bourgogne, UMR 6298 ARTEHIS.

** Professeur à l'Université de Bourgogne, UMR 6298 ARTEHIS.

*** Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, UMR 6298 ARTEHIS.

Les structures investiguées – des monticules de terre regroupés – se trouvent aujourd’hui à quelques mètres de la lisière des bois communaux de Sainte-Foy, qui s’étendent sur un coteau boisé entre le Combet Georges à l’ouest et la Combe de la Thuère à l’est. Les structures sont installées en bas de pente, sur un léger replat formé par l’alternance des couches géologiques, en l’occurrence ici des marnes (marnes à *Ostrea acuminata*) et des calcaires (calcaires à nubéculaires, Oolithe blanche). De là, elles surplombent l’étroite vallée du Suzon, la source et le marais tuffeux de la Combe de la Thuère.

1.1. Les données LiDAR

Le site a été repéré dans un premier temps en avril 2016 grâce à l’analyse des données LiDAR acquises en 2013 pour l’Office national des Forêts, qui a permis d’observer avec précision la topographie sous le couvert forestier. L’ensemble du Val Suzon a pu bénéficier de cette prospection et de nombreux vestiges archéologiques ont ainsi été détectés. En l’occurrence, cinq anomalies topographiques ont été découvertes : elles se composent d’une butte à base rectangulaire, parfois entourée d’une dépression plus ou moins continue (fig. 1). Au centre, l’élévation du monticule ne dépasse pas le mètre. Leurs dimensions varient entre 5 et 10 m pour la longueur, et entre 4 et 7 m pour la largeur. La dépression périphérique est plus manifeste dans la pente qu’en amont ou en aval. Elle atteint alors une dizaine de centimètres de profondeur pour une largeur d’environ 2 m. Ce fossé est assez semblable aux ravines présentes plus haut sur le versant. Les cinq structures sont orientées de la même manière : leur longueur suit l’axe sud-ouest/nord-est et leur largeur celui de la pente. Par la régularité de leur morphologie et de leur implantation, on a pu aisément écarter

une origine naturelle pour ces monticules qui ne ressemblent à aucun autre objet rencontré couramment dans les forêts du Val Suzon : il ne s’agit ni d’une plate-forme de charbonniers, ni de tas d’épierrement ou encore de tertres funéraires. Ces structures sont uniques dans le périmètre de la Réserve naturelle régionale du Val Suzon.

1.2. Les archives textuelles de la Sainte-Chapelle de Dijon

Un document d’archives est venu compléter la découverte des tertres et autoriser l’hypothèse interprétative de garennes à lapins. Dans l’un des volumes du cartulaire de la Sainte-Chapelle de Dijon (Archives départementales de la Côte-d’Or, G 1224) se trouve la retranscription d’une décision de justice du XVI^e siècle, intitulée :

« Etang et garenne de Sainte Foy, grosse d’une sentence rendue au Bailliage de Dijon, confirmation de celle de la Justice du lieu, au profit de messieurs, contre les habitans d’Etaules prétendant avoir droit de vaine pasture ou parcours en la Garenne, et l’abreuvement de leurs bestes aux deux etangs de Sainte Foy, en datte du 2^e jour du mois de Juillet 1568 »

Cette sentence fait suite à la réclamation des habitants d’Étaules d’envoyer pâturer leur bétail dans la « Garenne » de Sainte-Foy, appartenant aux religieux de la Sainte-Chapelle, alors seigneurs des lieux. Dans ce texte, le terme « garenne » n’est utilisé que pour désigner la parcelle d’assez faible étendue « que de trois ou quatre journaux de terre », et qui est mise en défens où « nul ne peut avoir usage ». Il est cependant précisé que cette garenne qui a été « construite et édifiée des long tems au vu et su desdits habitans », est garnie de « clapiers et terriers qui sont artificiellement faits ».

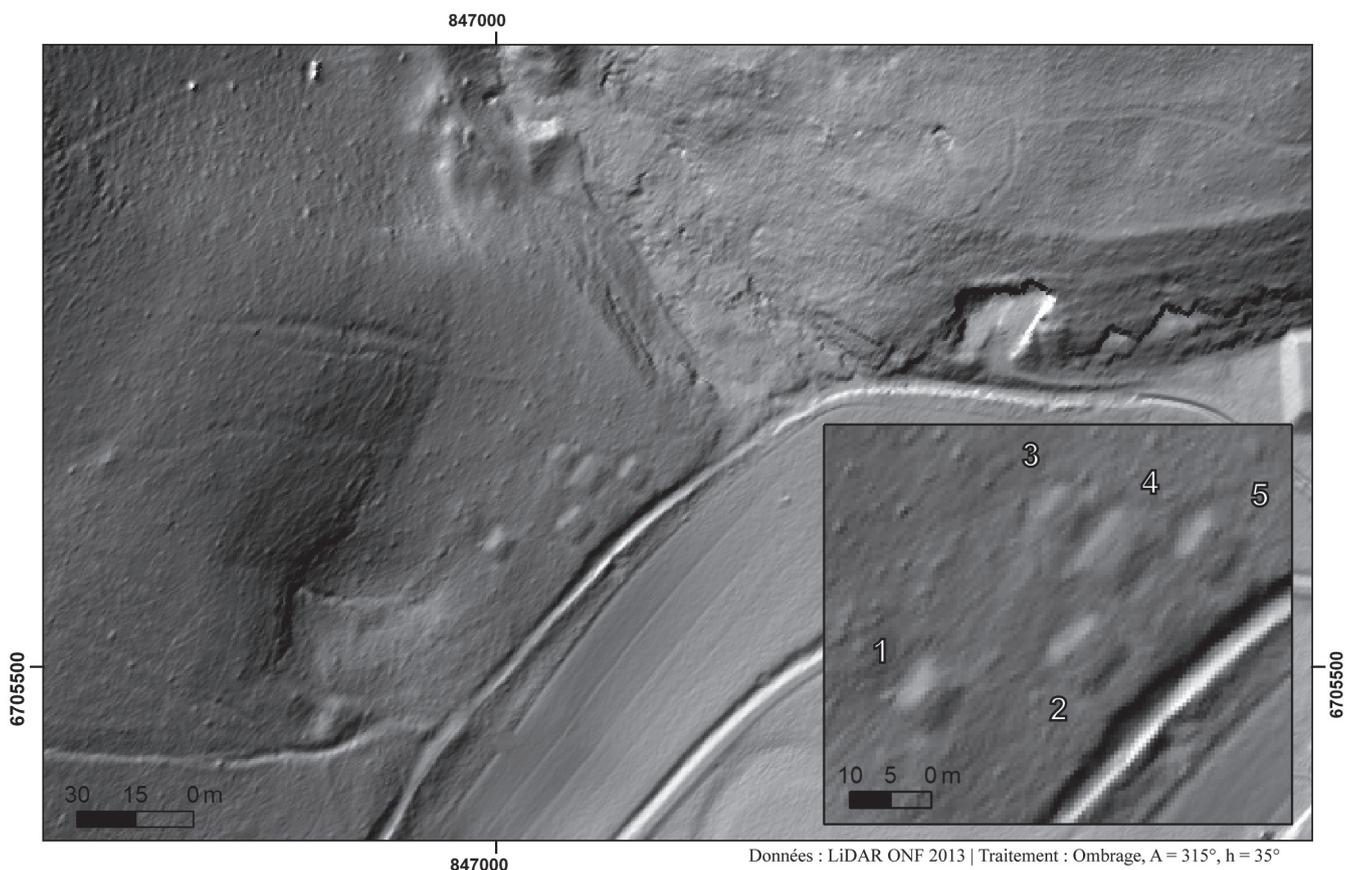


Fig. 1. Images LiDAR sur le site des garennes de Sainte-Foy (données : LiDAR ONF 2013 ; Traitement : Ombrage).

Le conflit entre les habitants et les religieux tient d'ailleurs au fait que ces derniers s'inquiètent « *que le bestail passant par dessus les clapiers et terriers qui sont artificiellement faits romproient et gateroit tout* ». Ces quelques mentions révèlent ici l'existence de structures en partie enterrées et qui ont été aménagées pour « *la generation, propagation et multiplication des lapins* ».

La localisation précise de cette garenne n'est pas donnée dans le texte, mais plusieurs éléments permettent tout de même de circonscrire sa position. Tout d'abord, il est indiqué que la garenne est « *assis en un costeaule et vallée* » et que « *le costeaule ou est laditte Garenne règne du long de la vallée dudit Sainte Foy jusqu'au val de Suzon en longueur d'une grande lieue* ». En considérant la lieue de Bourgogne, qui vaut environ 5 847 m (COURTÉPÉE, BÉGUILLÉ, 1847), on obtient approximativement la distance qui sépare le hameau de Sainte-Foy du village de Val-Suzon Haut, situé plus en amont dans la vallée. Par ailleurs, il est rapporté que le coteau où est installée la garenne est « *exposé au soleil de midy* » : il s'agirait donc d'un adret, un versant exposé au sud. De plus, s'agissant de la « *Garenne de Sainte Foy* », celle-ci devait se situer à proximité du hameau du même nom. Toutes ces informations coïncident finalement avec la localisation des tertres repérés grâce au LiDAR.

1.3. La prospection magnétique

Malgré une observation attentive de l'aspect extérieur des différents tertres, aucune trace de construction, d'aménagement ou encore de terrier n'a été relevée. Une prospection géophysique à l'aide d'un magnétomètre G-858, en mode pseudo-vertical, a été menée sur le site afin de détecter de potentielles structures à l'intérieur des monticules. Du fait des différentes contraintes du terrain (végétation, topographie, etc.), l'emprise de l'opération s'est limitée à une surface carrée de 120 m². Elle couvrait la totalité du plus petit monticule, ainsi que la partie supérieure du monticule adjacent (fig. 1 : respectivement le n° 3 et le n° 4). La prospection a révélé plusieurs anomalies magnétiques positives et négatives à l'intérieur des tertres, confirmant qu'il ne s'agissait pas de simples monticules de terre (fig. 2). Les anomalies positives indiquent la présence de zones plus argileuses à l'intérieur des tertres, et d'autres sont également observées dans les dépressions périphériques. À l'inverse, les anomalies négatives signalent des zones contenant plus de blocs calcaires. Ces anomalies sont potentiellement d'origine anthropique et pourraient correspondre à des aménagements construits à l'intérieur des monticules.

Les observations tirées des données LiDAR, des archives textuelles et de la prospection géophysique, convergent vers une même hypothèse interprétative : ces tertres seraient d'anciennes structures d'élevage de lapins appelées « garennes ». Avant d'aborder les résultats du sondage archéologique qui a été mené sur le site de Sainte-Foy, il convient de présenter au préalable quelques données historiques sur les garennes à lapins et sur la manière dont se présentaient ces structures au cours de l'histoire.

2. HISTORIOGRAPHIE

2.1. Définition historique d'une garenne

Si le terme « garenne » existe depuis le X^e siècle, ce n'est qu'à partir du XIII^e siècle qu'il est associé plus particulièrement à des aménagements dédiés à l'élevage du lapin (ZADORA-RIO, 1986). Auparavant, il désignait plus généralement une réserve de chasse que pouvait établir un seigneur dans son fief. La garenne était alors un espace – une forêt, une prairie ou encore un étang – mis en défens, qui pouvait être clos par un mur ou un fossé, ou bien

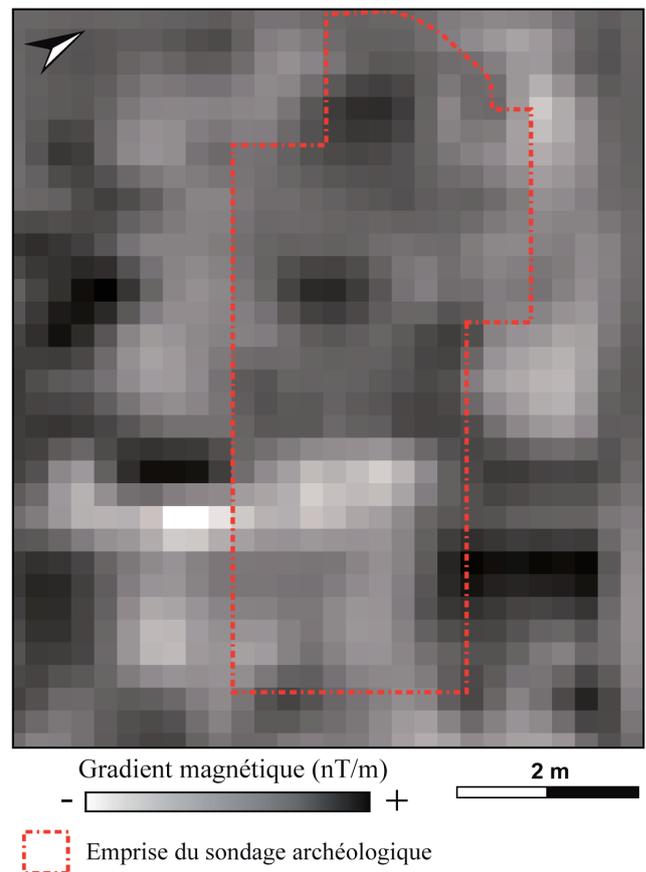


Fig. 2. Extrait des résultats de la prospection magnétique pour la garenne n° 3.

laissé ouvert. L'objet de ces réserves était la prolifération du gibier pour l'exercice de la chasse. Pour ce faire, en plus des règles qui s'y appliquaient, on pouvait y trouver des aménagements particuliers, comme ceux découverts à Sainte-Foy pour l'élevage des lapins.

Au début du Moyen Âge, le lapin n'est encore présent que dans la péninsule ibérique et dans le sud-ouest de la France. Mais la répartition de l'espèce va connaître un « *grand bouleversement* » au cours du XIII^e siècle du fait de la multiplication des structures d'élevage à travers l'Europe (CALLOU, 1995). Pour exploiter cette ressource de choix (chair, peau), les possesseurs de réserves de chasse bâtissent des terriers artificiels aussi appelés « *mottes à conils* » ou « *murgers à conils* ». Ces termes renvoient ici à la forme des structures : des tertres en terre ou en pierres à l'intérieur desquels se trouvent des galeries où s'abritent les animaux. Par ailleurs, le nom « clapier » provient de l'ancien occitan « *clap* » qui signifie « tas de pierres ». Ainsi, l'étymologie du nom lapin pourrait provenir du terme « *lappa* » de l'ibéro-romain, signifiant pierre plate², sous laquelle s'abrite justement l'animal.

On trouve plusieurs mentions de ces structures dans les archives médiévales, sous des appellations qui possèdent parfois un caractère régional. Jean-Claude Meuret relève par exemple que s'il trouve des mentions de « *murgiers* » en Anjou, celles-ci n'existent pas dans les archives de Haute-Bretagne (MEURET, 2016). François Duceppe-Lamarre note également qu'un terme

2. D'après le Centre national de Ressources textuelles et lexicales : <http://www.cnrtl.fr/definition/lapereau> consulté le 01/12/2018, « *J. Hubschmid ds Mél. Jud, pp. 246-257* ».



Fig. 3. Miniature représentant une scène de « chasse au furet » dans une « motte à conils » ; tirée du Psautier de la Reine Mary, vers 1340 (Queen Mary Psalter, British Library, MS Royal 2. B. VII).

peut ne pas être adapté d'une région à l'autre et préconise d'utiliser celui contemporain de « garennière » (DUCEPPE-LAMARRE, 2006). Dans le parc du château d'Aisy-sur-Seine se trouvait une « conissière » comme en témoignent les archives comptables de 1377 et 1391 (BECK, BECK, 1996). S'il est indiqué que la conissière est « close tout autour de hauts murs », il semble que ce nom puisse désigner à la fois l'espace et les structures dédiés aux « conils » ou « connins ». On retrouve cette même ambivalence concernant la garenne à la fin du Moyen Âge (DUCEPPE-LAMARRE, 2006).

2.2. Description d'une garenne

La première description que l'on connaît d'une garenne est celle faite par Olivier de Serres dans son « Théâtre de l'agriculture » au XVI^e siècle (ZADORA-RIO, 1986). À l'article « Nids de la garenne », il explique qu'« en relevant les monticules de la garenne par dedans l'on y esparnera les vuides pour servir de retraite aux Connins », afin que les lapins puissent « passer repasser, se promenant & se sauvans de l'incursion des bestes de proye » ou s'y retirer en temps de pluie (DE SERRES, 1600). Ces vides pourront être façonnés avec des pierres plates « comme aqueducts couverts » et dessiner toute sorte de formes. Ces explications font évidemment écho aux mentions du XIII^e siècle : on y retrouve la butte de terre et les pierres plates. D'autres indices, contemporains des structures, proviennent de l'iconographie médiévale. On trouve par exemple dans plusieurs psautiers anglais du XIV^e des représentations de chasse au lapin ou d'animaux émergeant de leur terrier (fig. 3). On y retrouve la forme des « mottes à conils » et les accès des « vuides » à l'intérieur desquels les lapins circulent, même s'il n'est pas toujours possible d'affirmer qu'il s'agit bien là de structures artificielles.

2.3. Précédents archéologiques

En France, plusieurs garennes à lapins ont été retrouvées grâce aux archives ou aux prospections de terrain et, pour certaines d'entre elles, ont même parfois fait l'objet de fouilles archéologiques. Certaines structures possèdent des dimensions assez importantes, comme par exemple la garenne située dans un bois sur la commune de Marigné (Maine-et-Loire), reconnue par le biais de prospections archéologiques (ZADORA-RIO, 1986). Elle correspond à une plate-forme ovale mesurant 25 m sur 30 m

et environ un mètre de hauteur. Elle est entourée d'un « petit fossé d'un à deux mètres de large ». Un autre exemple de garennes de grande taille se trouve sur la commune de Mauze-Thouarsais (Deux-Sèvres). Il s'agit de levées de terre de 99 m et 62 m de longueur, d'environ 7 m de largeur et 0,50 m d'élévation (GERMOND, 1983). La fouille de ces structures a révélé la présence « d'alignements longitudinaux de pierres plates » qui pour certains « traversent les levées de terre » (ZADORA-RIO, 1986). Des aménagements à l'intérieur de tertres ont également été découverts en Bourgogne, lors de fouilles dans le bois de Souhis à Fontaines-en-Duesmois (RATEL, 1982). « Une figure géométrique faite de rangées de dalles plates, minces, de formes irrégulières » se trouvait sous chacun des tertres circulaires de 7 m de diamètre et 0,5 m d'élévation. Ces « faux tumulus », comme d'autres fouillés en Anjou, sont désormais interprétés comme des garennes à lapins (ZADORA-RIO, 1986). C'est le cas par exemple pour ceux situés dans un parc à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire). Ces tertres mesurent une dizaine de mètres de longueur sur 4 m de largeur et environ un mètre de hauteur. Une fouille ancienne fait état de « micro-dolmens, formés de deux pierres debout (0,25 m de haut), recouverts d'une pierre », « micro-dolmens reliés par des rangées de pierres » (ZADORA-RIO et alii, 1992). Une garenne a encore été identifiée dans les Hauts-de-France, en lisière interne du bois de Faux sur la commune de Marchiennes (Nord). Elle est similaire à celles décrites précédemment : un monticule de terre de forme ovale dont la hauteur atteint un mètre (DUCEPPE-LAMARRE, 2006).

En dépit de cette liste non exhaustive de garennes, François Duceppe-Lamarre considère que « si la question archéologique des garennières est confirmée dans son existence, l'étude de ses formes matérielles demeure encore partiellement dans l'ombre » (DUCEPPE-LAMARRE, 2006). En 1988, Georges Germond, Louis-Marie Champême et Lyne Fernandez avaient tout de même essayé de classer en trois types les garennes qu'ils avaient reconnues dans le centre-ouest et le centre de la France (GERMOND et alii, 1988). Ces types sont définis par l'architecture des galeries à l'intérieur des tertres et des levées. Ils distinguent tout d'abord les « tertres à dessins de dalles », où les sondages archéologiques ont mis au jour de simples alignements de pierres plates qui recouvraient des galeries. Les auteurs constatent que cette première forme d'agencement regroupe des monticules de formes diverses : carrés, ovales ou plus allongés encore. Le second groupe correspond aux « tertres

à *galeries artificielles entièrement parementées* : les dalles horizontales y sont maintenues en place à l'aide de « *pierres plates placées de chant* ». On trouve également dans cette catégorie des structures en pierres plus complexes, comme sur le site de Grand-Bois à Oiron (Deux-Sèvres) où a été découverte une « *galerie voûtée construite avec des blocs de quartzite rebelles à la taille* ». Enfin, le dernier type de garennes défini est celui des « *tertres dépourvus ou quasi-dépourvus de structures de pierres* ». Pour ces mottes, les aménagements en pierre se limitent généralement à des « *micro-dolmen* », comme ceux rencontrés à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire), faisant office d'entrées latérales. D'autres arguments confortant l'existence de ce type de garennes viennent des archives, comme par exemple dans l'ouvrage de Louis Liger intitulé *Le nouveau Théâtre d'Agriculture et Ménage des champs*, où il est indiqué qu'il n'est pas nécessaire de construire des galeries artificielles, « *les lapins se les creusant bien eux-mêmes où bon leur semble* » (LIGER, 1713).

Si trois types différents d'aménagements internes sont présentés par Georges Germond, Louis-Marie Champême et Lyne Fernandez, il existe des cas où ces modes de construction cohabitent au sein d'un même tertre. Toujours dans l'article intitulé *Le problème archéologique des garennes*, deux exemples sont mentionnés. Le premier concerne des tertres sur la commune de Messemé (Vienne), où ont été mis au jour des « *conduits* » entièrement parementés et des « *rangées de pierres mises à plat* ». Le deuxième exemple est celui du site de Choussy (Loir-et-Cher) : plusieurs tertres voisins ont été bâtis suivant les trois méthodes exposées précédemment. Les auteurs s'interrogent d'ailleurs à ce sujet « *Pour conduire une expérience ? À des époques différentes* », pour finalement conclure que ces modes de construction pourraient être interchangeables.

3. SONDAGE ARCHÉOLOGIQUE DES GARENNES DE SAINTE-FOY

Les hypothèses proposées à la suite des données géophysiques présentées précédemment ont fait l'objet d'une vérification directe par un sondage archéologique portant sur la moitié nord de la garenne n° 3 (fig. 4) et s'étendant sur une emprise de 17 m².

3.1. Dallage et réseau de galeries

Au total, 82 dalles calcaires ont été mises au jour sous une couche de gravier et d'argile d'une trentaine de centimètres d'épaisseur (fig. 5 et 6). Ces grandes dalles sont alignées les unes à la suite des autres et sont disposées à plat ou avec une légère inclinaison (environ 15°) lorsqu'elles suivent le sens de la pente. Ces pierres juxtaposées forment un dallage géométrique qui constituait la couverture d'un réseau de galeries artificielles. Quelques dalles situées sur la bordure sud-ouest du sondage n'ont pas pu être entièrement dégagées mais permettent tout de même d'affirmer que les galeries se prolongeaient dans cette partie de la garenne. Par ailleurs, de plus petits blocs ont été ajoutés au dallage pour combler les interstices entre les grandes dalles. Il s'agit principalement de blocs de calcaire argileux à *Ostrea acuminata*. Sachant que les garennes sont installées sur un substrat de marnes à *Ostrea acuminata* et de calcaire lumachellicque, ces blocs ont certainement été ramassés sur place lors de la construction du dallage. Au contraire, les grandes dalles sont en calcaire à nubéculaires et proviennent d'une couche géologique située stratigraphiquement sous les marnes à *Ostrea acuminata* : elles ont donc été remontées de plus bas et apportées volontairement sur le site pour l'édification des garennes. Il existe de nombreux affleurements de calcaire à nubéculaires dans le Val Suzon, dont le plus proche est

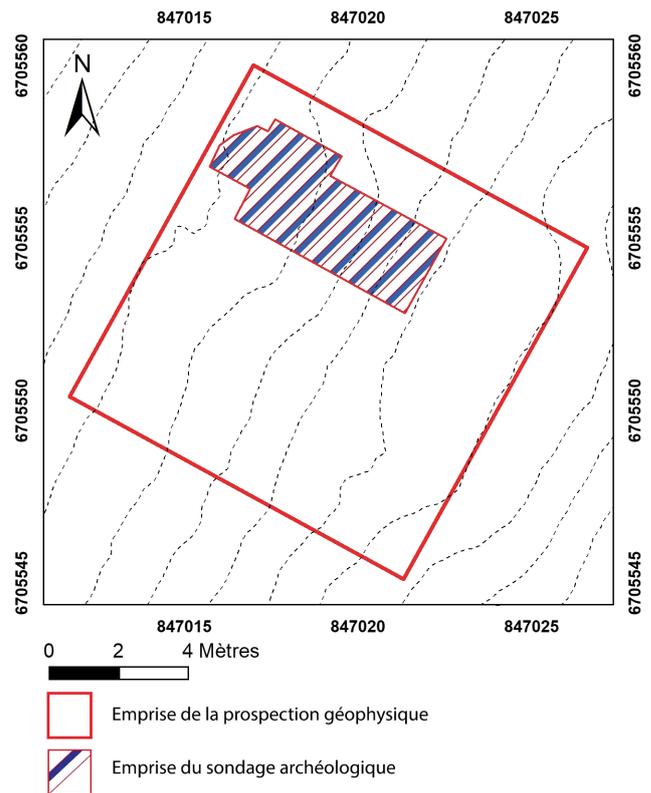


Fig. 4. Localisation du sondage archéologique sur la garenne n° 3 à Sainte-Foy.



Fig. 5. Photographie d'une partie du dallage mis au jour par le sondage archéologique (segments D et E, cf. figure 7).

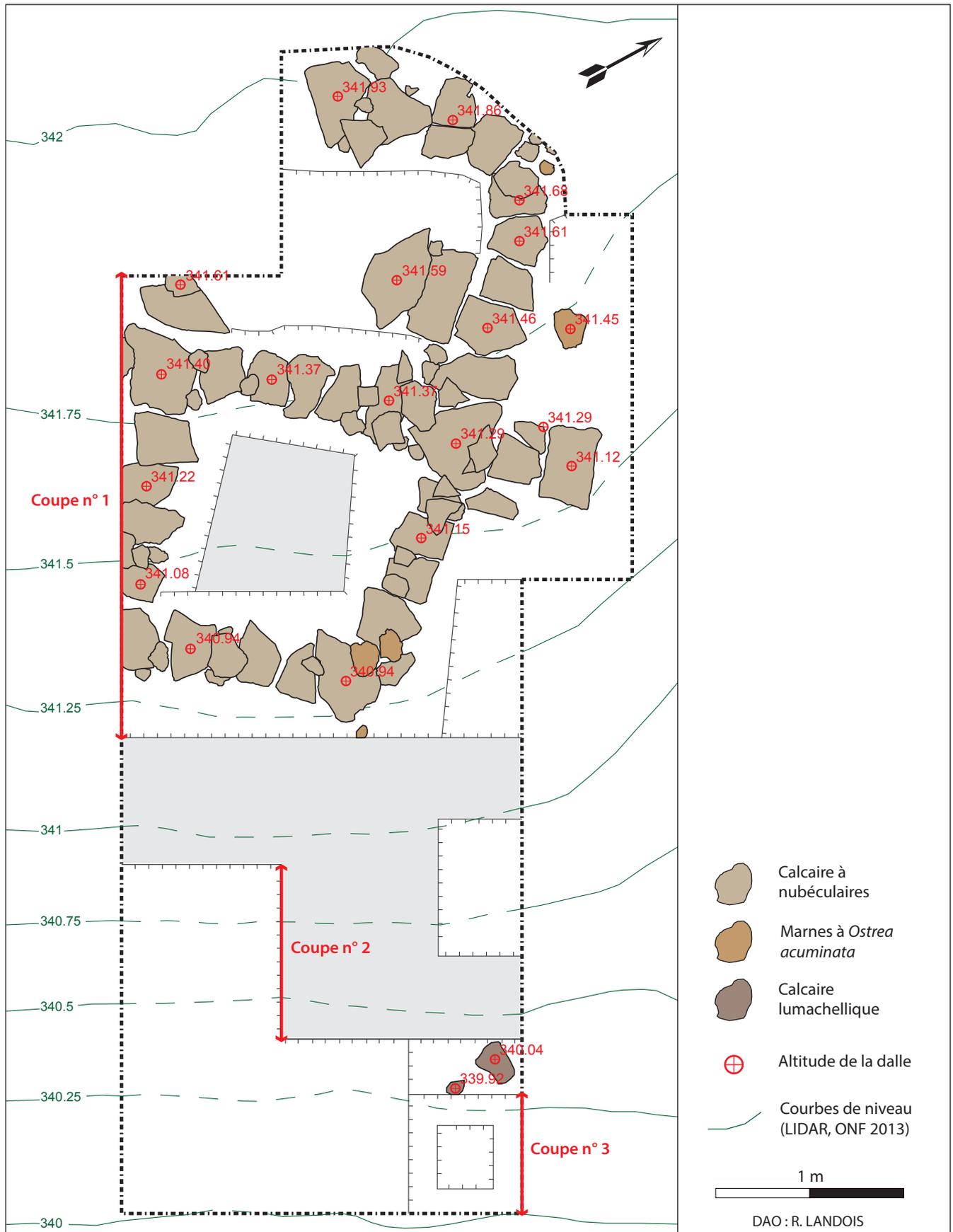


Fig. 6. Plan général du dallage de la garenne n° 3 mis au jour.

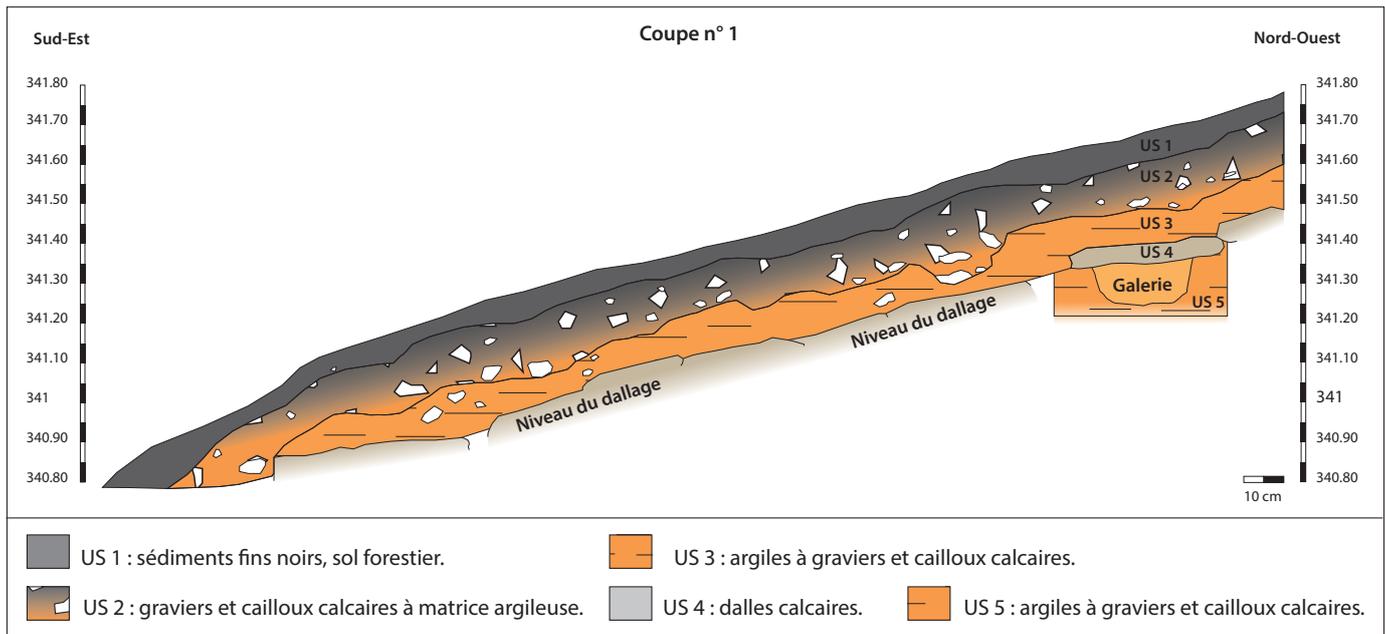


Fig. 7. Coupe stratigraphique n° 1.

situé seulement à quelques dizaines de mètres en contrebas du site. Outre sa disponibilité, cette roche a probablement été choisie pour ses caractéristiques lithologiques : débitage en plaques minces, solidité, etc.

Ce dallage fait évidemment écho aux « *aqueducts couverts* » décrits par O. de Serres au XVI^e siècle, qui permettaient de conserver des « *vuides* » à l'intérieur de la garenne pour les lapins. Le dispositif correspond plus précisément à celui des « *tertres à dessins de dallettes* » définis par Germond *et alii* (1988). En effet, aucune structure destinée à maintenir les dalles en place n'a été découverte à l'exception d'un cas particulier sur lequel nous reviendrons par la suite. Les dalles sont directement posées sur une couche d'argile (US 5, fig. 7), dans laquelle étaient préalablement creusées les galeries avant d'être recouvertes. Cette couche argileuse orange à brun contient de nombreux graviers et quelques cailloux de calcaires lumachelliques et oolitiques. Ces roches correspondent respectivement au substrat du site et au calcaire présent plus haut sur le versant. On y trouve également des coquilles d'*Ostrea acuminata* en abondance, ainsi que des blocs de marnes à *Ostrea acuminata* verdâtre. Il s'agit visiblement d'un mélange de sédiments provenant du substrat du site (marnes et calcaires lumachelliques) et de l'érosion des versants calcaires qui le dominent (calcaire oolitique). Rien n'indique que la surface de cette couche où sont installées les dalles correspond à un niveau de sol ancien. Par conséquent, les dalles ont été installées sur une couche de terrassement préliminaire, composée de matériaux prélevés directement sur place, dans laquelle on a préalablement creusé des tranchées pour faire office de galeries. Comme pour l'ensemble des garennes qui ont été fouillées, ces galeries sont aujourd'hui comblées par des sédiments. Si la nature de ce remplissage ne diffère pas de celle de l'encaissant, l'argile paraît moins compacte et les graviers plus rares. De ce fait, il a été possible, lors de la fouille, de retrouver la forme des tunnels tels qu'ils se présentaient à l'origine.

3.2. Organisation des galeries

Le réseau de galeries mis au jour lors du sondage dessine des formes géométriques assez simples (fig. 8). Tout d'abord, quatre segments linéaires forment un trapèze. Les sections A et C sont constituées de dalles disposées à plat sur un même niveau horizontal, respectivement à une altitude moyenne de 341,37 m et 340,94 m. Ces sections sont alignées suivant un axe perpendiculaire à la pente naturelle du versant. Les deux autres segments, B et D, qui composent cette première boucle possèdent quant à eux une légère pente (~15°). Le tronçon E suit un tracé plus courbe que les précédents : il monte progressivement vers le nord-ouest avant d'opérer un virage vers le sud-ouest. Bien qu'il semble se terminer en cul-de-sac, on peut se demander s'il ne s'agit pas tout de même du tracé d'une seconde boucle. En effet, deux dalles se trouvent dans l'alignement du segment B, en léger surplomb vers le nord-ouest (noté B'). Elles pourraient indiquer le départ d'une nouvelle galerie, qui n'a pas été dégagée et qui se prolongerait jusqu'à rejoindre l'extrémité de la section E. Cette hypothèse est confortée par les résultats de la prospection magnétique (*cf.* fig. 2).

De manière générale, le dallage s'organise suivant deux boucles disposées de part et d'autre d'un segment central (noté A). Dans le prolongement de ce dernier vers le nord-est, un segment est dirigé vers l'extérieur de la garenne : nous l'interprétons comme une entrée donnant accès aux galeries (fig. 9). À son extrémité se trouve une dalle de couverture rectangulaire de 45 cm de longueur sur 30 cm de largeur. Sous cette pierre, deux blocs rectangulaires plus petits ont été découverts (fig. 10). Initialement, ils devaient être disposés sur chant, à la manière de murs soutenant le toit de l'entrée. Ce dispositif correspond aux « *micro-dolmens* » évoqués à Rigny-Ussé en Indre-et-Loire (ZADORA-RIO *et alii*, 1992) ou encore à Oiron dans les Deux-Sèvres (GERMOND *et alii*, 1988). Ce dispositif de soutènement servait à maintenir l'accès aux galeries dégagé, en évitant que la dalle supérieure ou les parois latérales ne s'affaissent.

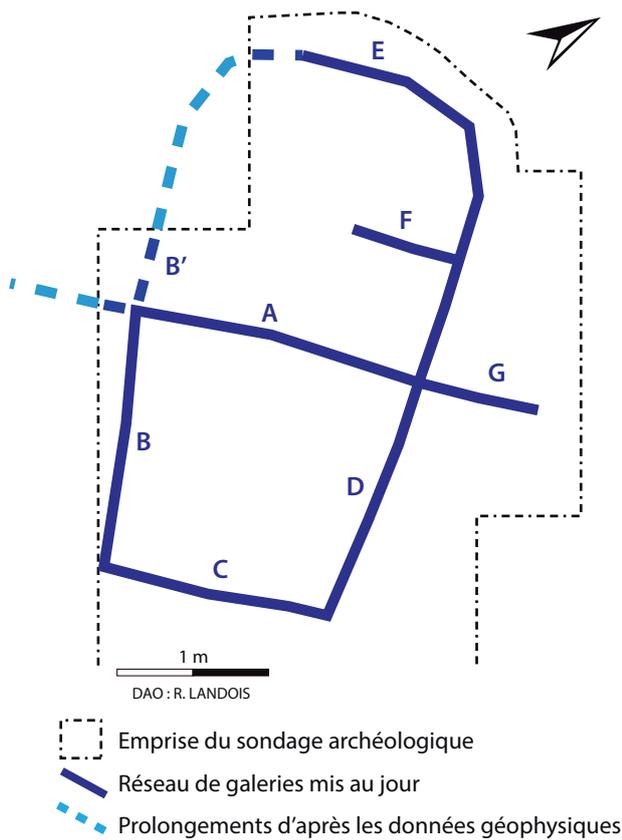


Fig. 8. Schéma du réseau de galeries de la garenne n° 3.



Fig. 10. Photographie des deux pierres qui supportaient le toit de la dalle horizontale, et qui étaient initialement redressées sur chant.



Fig. 9. Photographie de la dalle horizontale couvrant l'accès à la garenne n° 3.



Fig. 11. Photographies de la chambre partiellement vidée de son comblement argileux.

D'autre part, nous suspectons l'existence d'un second accès aux galeries, aménagé à l'autre extrémité du tronçon A, du côté sud de la garenne. Cette hypothèse s'appuie sur les observations faites sur d'autres « *mottes à conils* » ayant fait l'objet de fouilles : il n'y a jamais une seule entrée aux terriers artificiels mais au contraire plusieurs accès. Il est possible que cette disposition soit nécessaire à l'établissement des lapins, afin qu'ils disposent d'échappatoires face aux potentiels prédateurs (comme c'est le cas pour les terriers « naturels »). De plus, certaines techniques de chasse, ou plutôt de capture connues pour la période médiévale nécessitent au moins deux accès aux galeries, comme par exemple la « *chasse au furet* »

(fig. 3). Si les données géophysiques ne permettent pas de vérifier l'hypothèse d'une seconde entrée, une dalle et une galerie ont tout de même été mises au jour dans le prolongement du segment A.

Une autre section se distingue également du schéma général des galeries et pourrait correspondre à une « chambre » aménagée pour les animaux (F, fig. 8 et 11). Celle-ci, notée F, est plus courte et plus large que les autres (~ 60 cm) et n'est constituée que de deux grandes dalles, parmi les plus importantes découvertes lors du sondage. La galerie que ces pierres recouvraient s'avère également plus haute, atteignant une hauteur maximale de 35 cm, alors que pour les autres tunnels, l'espace sous les dalles n'était

que d'une quinzaine de centimètres en moyenne. De plus, le fond de cette ancienne cavité est très irrégulier, marqué par plusieurs alvéoles certainement façonnées par les lapins pour y loger.

3.3. STRATIGRAPHIE

Le système de galeries artificielles est recouvert d'un tas de remblais qui donne à la garenne son aspect de petite butte. Directement sur les pierres se trouve une couche d'argile à graviers calcaires (US 3, fig. 7) identique à celle de l'US 5 qui constitue l'assise du dallage. Comme indiqué précédemment, la surface de l'US 5 ne présente pas de trace d'un sol sur cette couche de terrassement : elle n'est probablement pas restée à l'air libre très longtemps et a été recouverte d'une nouvelle couche d'argile directement après l'installation des dalles. La délimitation entre les deux niveaux de remblais (US 3 et US 5) est donc arbitraire et correspond simplement au niveau de base des dalles calcaires (US 4). À noter que deux blocs de calcaire argileux à *Ostrea acuminata* ont été découverts dans ces remblais (fig. 6). Ils présentent un pendage dirigé vers l'extérieur de la garenne et se sont probablement mis en place ainsi lors d'un dépôt d'argile, durant la construction de la motte.

Une couche (US 2) de graviers calcaires (lumachellique et oolithique) à matrice argileuse recouvre l'US 3 (fig. 7). Si la nature des éléments qui composent ces deux strates est identique, la proportion de graviers et de cailloux est ici plus importante et, à l'inverse, la fraction argileuse minoritaire. Cette couche de graviers s'assombrit vers le sommet et devient progressivement noire et humifère. Nous interprétons cette couche comme une formation naturelle, correspondant au « *manteau caillouteux* » commun au pied des versants et décrit notamment par Christian Rémond (RÉMOND *et alii*, 1992). Ces éboulis se sont déposés sur la garenne après sa construction et ne constituent pas un niveau de remblais d'origine anthropique. De même, on observe que la limite entre les US 2 et 3 est parfois très irrégulière et que la couche argileuse au-dessus des dalles s'amincit vers le sud-est (fig. 7). Cela indique que la couverture de la garenne a été en partie érodée, modifiant par conséquent sa forme initiale.

Par ailleurs, lors du sondage, cette couche de graviers a également été observée en coupe stratigraphique sur le versant oriental de la garenne. Les cailloux calcaires, présents en grande quantité, sont très souvent disposés parallèlement à la pente, ce qui concorde avec l'interprétation d'une formation naturelle d'éboulis. Cependant le sondage n'a pas permis d'identifier de remblais de soutènement pour la partie supérieure de la garenne (les galeries et le dallage). Ce remblai se situe peut-être plus en profondeur sous le niveau de graviers, mais il est possible également qu'il ait totalement

disparu sous l'effet de l'érosion. Plus en aval, la couche de graviers repose directement sur un niveau de calcaire lumachellique (US 7) et de marne à *Ostrea acuminata* (US 6), soit le substrat naturel du site (fig. 12). Cette stratigraphie correspond d'ailleurs au remplissage de la dépression qui ceinture le tertre. Il est peu probable que cette dépression ait eu une quelconque fonction pour l'élevage des lapins : elle ne pouvait manifestement pas constituer un obstacle pour les animaux, par exemple. Nous l'interprétons plutôt comme une tranchée permettant d'extraire sur place les matériaux nécessaires à l'édification de la garenne, notamment la terre pour le terrassement et le remblai supérieur. Le fond de cette tranchée devait atteindre le substrat rocheux, sans réel intérêt pour les bâtisseurs. Puis les mêmes éboulis qui recouvrent la garenne sont venus progressivement combler cette tranchée.

Enfin, une couche noire de sédiments fins couvre l'intégralité du monticule (fig. 7 et 12). Les graviers y sont moins nombreux et généralement en calcaire oolithique. Cette formation plus organique correspond au développement naturel d'un sol forestier. De la même manière que pour l'US 2, ces sédiments possèdent une épaisseur plus importante en contrebas de la garenne qu'à son sommet.

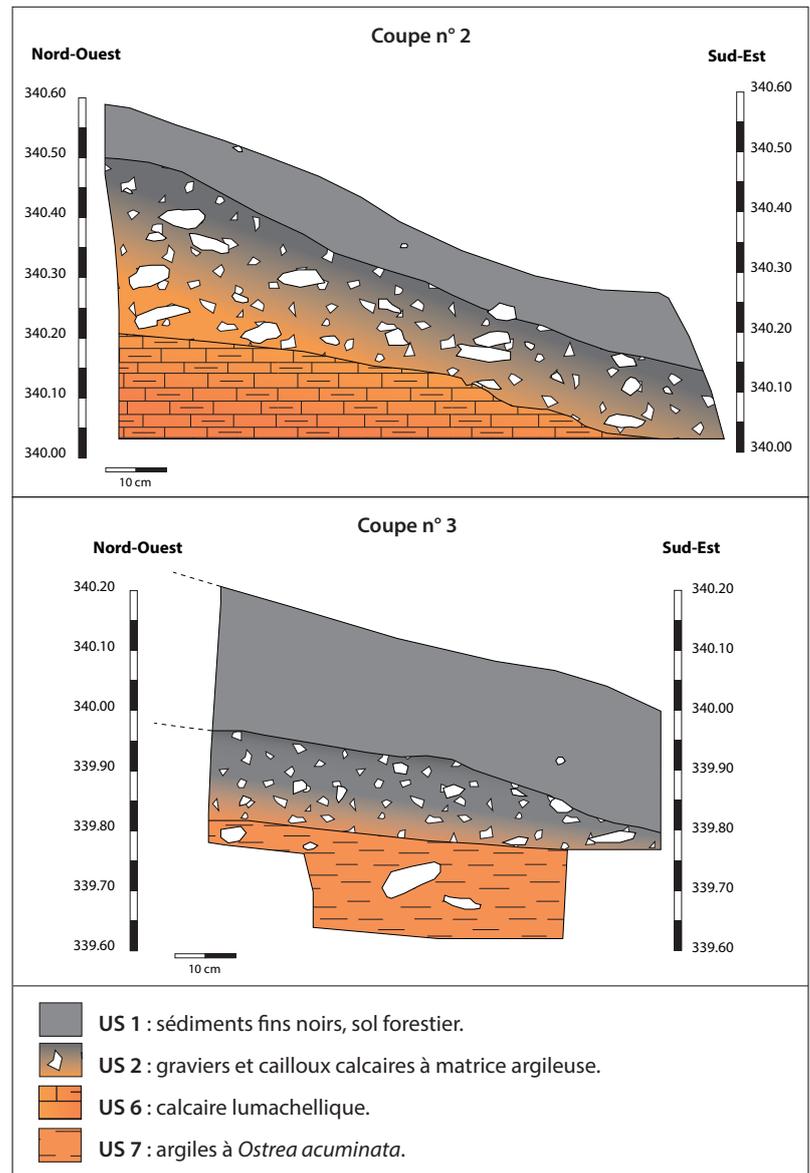


Fig. 12. Coupes stratigraphiques n°s 2 et 3.

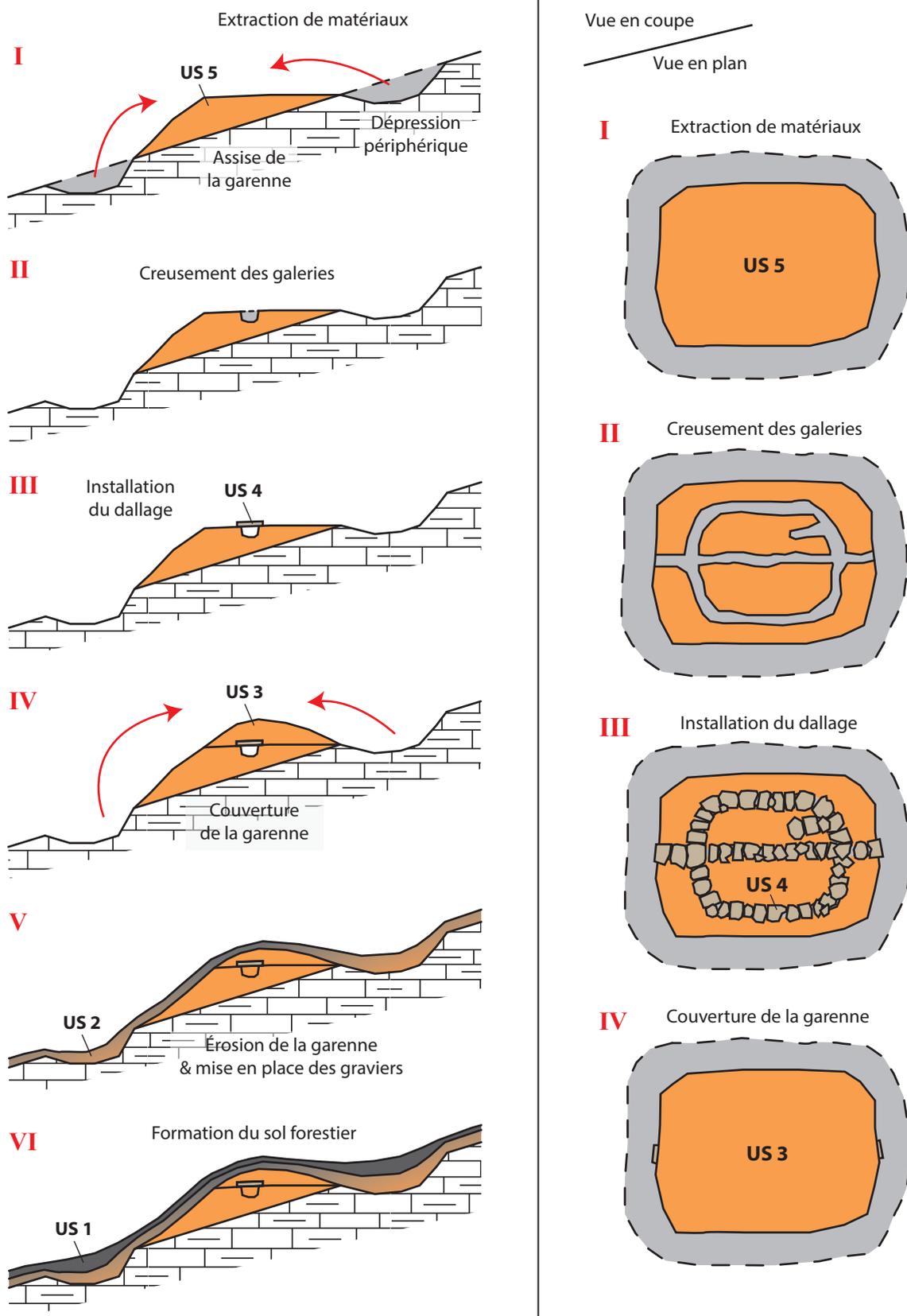


Fig. 13. Schéma des étapes de construction d'une garenne.

4. DISCUSSION

4.1. Construction d'une garenne

L'ensemble des données recueillies lors de ce sondage permettent de mieux appréhender la structuration d'une garenne et de proposer une chronologie de sa construction. Même si les garennes de Sainte-Foy sont bâties sur un replat topographique naturel, des travaux de terrassement (US 5) ont été nécessaires pour corriger la pente (I, fig. 13). La terre de remblais est directement prélevée autour de la structure, laissant les creux de fossés périphériques. Des tranchées sont ensuite creusées dans la terrasse artificielle suivant un plan spécifique (II). Puis, elles sont recouvertes de dalles en calcaire à nubéculaires (US 4) apportées spécialement pour l'édification (III). Des blocs supplémentaires sont rajoutés au dallage pour assurer une certaine étanchéité aux galeries. Enfin, l'ensemble est recouvert de remblais (US 3) pour former une butte et donner son aspect final à la garenne (IV). On sait, par ailleurs, que la structure n'est pas restée dans cet état jusqu'à sa récente découverte. Une partie de l'assise et de la couverture de la garenne a été érodée. Un manteau caillouteux (US 2) s'est peu à peu déposé sur le site, comblant partiellement les dépressions périphériques d'où provient la terre (V). Puis c'est une couche de sédiments plus fins (US 1) qui a recouvert l'ensemble (VI).

4.2. Qui a construit les garennes ? Quand ?

L'histoire des garennes de Sainte-Foy est étroitement liée à celle du hameau du même nom, situé à quelques centaines de mètres. On sait en effet qu'au Moyen Âge, il est nécessaire d'être seigneur « *justicier* » (PROU, 1915) pour ériger une garenne « *ouverte* », c'est-à-dire non fermée par des murs ou des palissades. En l'occurrence, il n'est fait aucune mention de tels aménagements dans le texte de 1568, alors qu'il pourrait s'agir d'arguments supplémentaires aux seigneurs pour distinguer leur garenne des bois alentours. De plus, aucune anomalie topographique particulière n'a été repérée autour des mottes. Ainsi, le site de Sainte-Foy semble bien correspondre à une garenne dite « *ouverte* ».

Par ailleurs, si l'on souhaite connaître l'origine de ces garennes, il faut identifier le seigneur de Sainte-Foy qui les a fait construire. Grâce à l'étude des archives concernant ce lieu, il est possible d'établir deux scénarios possibles quant à l'identité de

ce seigneur. On dispose en outre d'une datation radiocarbone réalisée sur un charbon prélevé dans la couche de remblais (US 3) recouvrant le dallage de la garenne qui a été sondée. Ce charbon a été daté entre 1274 et 1391 à 2 sigmas de probabilité (fig. 14 : GAR-US3, poz-95596 ; 670 ± 30 BP). La construction de la garenne ne peut donc pas être antérieure à la fin du XIII^e siècle. Il est par contre impossible d'affirmer qu'elle a eu lieu dans cet intervalle XIII^e-XIV^e : il pourrait en effet s'agir d'un charbon ancien résiduel incorporé plus tardivement lors de l'édification du monticule. Il convient également de rappeler qu'une seule des cinq structures a été sondée. Si on peut extrapoler l'interprétation de garennes à toutes ces structures, il n'en est pas nécessairement de même concernant leur âge. Ainsi, on ne peut écarter l'hypothèse de phases d'édification successives ou de réaménagements par un ou plusieurs seigneurs pour les cinq mottes du site de Sainte-Foy.

Selon un premier scénario, les garennes ont pu être édifiées par les seigneurs de Saulx, qui sont seigneurs haut justiciers de Sainte-Foy depuis au moins le XI^e siècle et jusqu'à la fin du XV^e siècle. Durant cette période, le territoire de Sainte-Foy appartient en réalité à l'abbaye Sainte-Foy de Conques, située en Aveyron, mais les seigneurs de Saulx parviennent tout de même à maintenir certaines prérogatives sur ces lieux. Il s'agit en effet d'une famille influente, qui possède entre autres les seigneuries d'Arc-sur-Tille, de Saulx-le-Duc, ou encore celle de Vantoux, installée aux portes du Val Suzon. Cependant, il n'est jamais fait mention d'une garenne à Sainte-Foy dans les archives pour cette période, alors même que la garenne installée près du château de Vantoux figure bien parmi la liste établie en 1429 des possessions des seigneurs de Saulx (ADCO, B 12179).

Dans un deuxième scénario, les religieux de la Sainte-Chapelle de Dijon récupèrent la seigneurie de Sainte-Foy en 1489 : le hameau semble avoir connu quelques difficultés au cours du XV^e siècle et a subi plusieurs travaux de restauration. Comme ils le rappellent en 1568, lors du conflit qui les oppose aux habitants d'Étaules, les religieux de la Sainte-Chapelle sont « *seigneurs haut justiciers moyen et bas du finage et territoire dudit Sainte Foy* », ce pour quoi ils peuvent légitimement posséder une garenne (ADCO, G 1224). Ils précisent d'ailleurs que celle-ci « *avoit ete construite et ediffiée des long tems au veu et seu desdits habitans et sans reclamation* ». La construction des « *clapiers* » aurait ainsi pu survenir à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle lorsque la Sainte-Chapelle récupère la seigneurie de Sainte-Foy (et le droit d'y chasser).

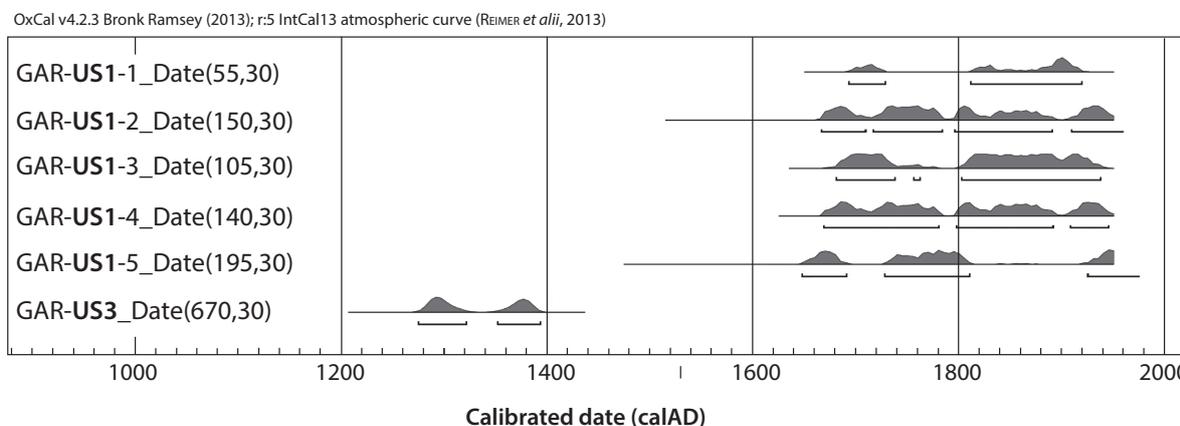


Fig. 14. Résultats des datations radiocarbone réalisées par le Poznan Radiocarbon Laboratory.

Les garennes constitueraient alors la matérialisation, dans le paysage, d'une nouvelle autorité qui occupe les lieux. En effet, tout au long du XV^e siècle, la Sainte-Chapelle acquiert plusieurs seigneuries voisines dans le Val Suzon : Étaules, Darois et Val-Suzon. Les garennes sont des structures liées au privilège seigneurial de la chasse, elles indiqueraient aux habitants, mais aussi à l'abbaye de Saint-Bénigne, qui possède la seigneurie toute proche de Messigny, l'emprise de leur pouvoir sur le territoire et ses ressources. Même si ces garennes forment des reliefs assez discrets, on notera tout de même qu'elles surplombent la plaine du Suzon et qu'elles devaient probablement être visibles du chemin qui serpente depuis la route et le hameau de Sainte-Foy.

La position topographique des garennes de Sainte-Foy soulève d'ailleurs certaines questions. Bien qu'installées sur un léger replat, la déclivité du terrain a poussé les bâtisseurs à réaliser un terrassement préalable à l'installation des galeries. La pente serait, *a priori*, un facteur limitant pour la construction de garennes, guidant nécessairement l'orientation et la taille des structures. Au contraire, une zone plane semblerait plus adaptée à leur construction. Est-ce que ce choix d'implantation traduit des contraintes territoriales ? Que ce soient les seigneurs de Saulx ou les religieux de la Sainte-Chapelle, tous possèdent pourtant d'autres terrains potentiellement plus appropriés pour y établir des garennes : lisière, sol bien drainé, matériaux à proximité, etc. Ou bien, est-ce que cet emplacement a effectivement une portée symbolique ? Il faudrait alors prendre en compte d'autres critères comme la visibilité des monticules ou encore la localisation à l'échelle des seigneuries. Cette considération renforcerait l'hypothèse d'une construction après 1489 par la Sainte-Chapelle de Dijon, comme proposé ci-dessus. Enfin, il est possible qu'un facteur environnemental, qui n'est plus directement perceptible aujourd'hui, ait également eu son importance dans ce choix. Les lapins ont en effet tendance à privilégier les milieux qui ne sont pas totalement fermés, c'est-à-dire peu arborés, comme les prairies et les friches, pour y creuser leurs terriers. Or, en 1568, les religieux de la Sainte-Chapelle expliquent qu'on ne trouve en leur « *Garenne* » que « *quelques petits genevriers propres a telle garenne [sic]* » (ADCO, G 1224).

4.3. L'environnement des garennes

La garenne, ou plus généralement la réserve de chasse, correspond à une occupation du sol particulière, soumise à des restrictions spécifiques du fait des seigneurs. C'est d'ailleurs un conflit d'usage qui conduit à la sentence de 1568 à propos de la garenne de Sainte-Foy. Les habitants d'Étaules considèrent en effet que la « *Garenne* » est un bois comme les autres, où s'applique leur droit de vaine pâture. Ce dont se défend la Sainte-Chapelle, invoquant la fonction première du lieu, les privilèges du seigneur, etc., et contestant même le caractère forestier de la garenne : il est question de « *quelques petits genevriers* ». Il paraît cependant difficile de juger de la véracité de cet argument en se fondant uniquement sur la bonne foi de l'une des parties.

Néanmoins, il est possible de reconstituer l'évolution de l'environnement des garennes grâce aux observations stratigraphiques réalisées lors du sondage et des recherches menées plus généralement sur le Val Suzon. Plusieurs descriptions du paysage et de la végétation au XVI^e siècle font état d'une forêt en mauvais état, d'un taillis buissonnant. L'emplacement des garennes pourrait alors être occupé par une pelouse parsemée de quelques genévriers ou arbustes, assez similaire à une friche en cours de fermeture. Les graviers et les éléments grossiers (US 2) qui recouvrent la garenne n° 3 s'accordent également avec cette hypothèse. Ces

éboulis, provenant des versants et des falaises calcaires qui surplombent le site, pourraient correspondre à une phase de déstabilisation des sols liée à une végétation peu dense ou éparse. Les lapins qui occupaient les garennes pourraient en partie être à l'origine de ce phénomène, du fait de leur impact sur le milieu naturel. Cependant, on retrouve ce type d'éboulis en plusieurs endroits dans le Val Suzon, ce qui traduirait un état dégradé de la forêt plutôt commun et dont l'origine est sûrement à chercher de manière plus globale. D'autre part, ces éboulis sont ici recouverts d'une couche de sédiments plus fins et organiques (US 1) qui s'apparente plutôt au développement d'un sol avec humus forestier. Cette succession stratigraphique témoignerait alors d'un changement de régime sédimentaire corrélé à un changement de végétation. Il s'agirait plus précisément du passage d'une friche à une forêt plus proche de celle qui occupe les lieux aujourd'hui.

Plusieurs charbons de bois ont été prélevés dans ce sol forestier (US 1) et ont fait l'objet de datations radiocarbone : les résultats couvrent un large intervalle, depuis le XVII^e siècle jusqu'au siècle actuel (fig. 14 : GAR-US1-1, GAR-US1-2, GAR-US1-3, GAR-US1-4 et GAR-US1-5). De plus, des « *bois* » sont représentés sur un plan de 1730 des forêts de Val-Suzon (ADCO, G 1341 ; fig. 15), à l'emplacement de la garenne de Sainte-Foy. Cela signifie que la fonction de cet espace a changé avant le XVIII^e siècle : il a perdu son rôle de réserve de chasse pour devenir un simple canton de bois communal ; son usage n'est plus réservé au seigneur et les habitants du hameau de Sainte-Foy peuvent y emmener pâturer leurs animaux, récolter du bois, etc. Il n'est cependant pas possible de dater plus précisément l'abandon des terriers à lapins : la décision de justice de 1568 constitue la dernière trace écrite du fonctionnement des garennes. La mise en place des dépôts d'éboulis (US 2) sur ces structures ne signifie pas nécessairement qu'elles n'étaient plus fonctionnelles, puisqu'il suffit que les accès soient maintenus ouverts. De même, le développement d'un véritable sol forestier (US 1) et l'installation d'une forêt relativement dense ont pu survenir un certain temps après l'abandon des structures. On sait en effet que les forêts du Val Suzon ont été largement exploitées jusqu'au XIX^e siècle et que les bois communaux de Sainte-Foy sont restés longtemps de simples taillis.

CONCLUSION

L'étude menée sur les garennes de Sainte-Foy se distingue par son approche multi-sources des travaux pré-existants concernant des structures similaires. Il existe bien évidemment d'autres exemples de confrontation des données archéologiques et historiques qui démontrent l'intérêt de cette démarche. Ainsi, si les archives textuelles médiévales ont permis de localiser le site de Sainte-Foy et d'émettre une première proposition quant à la fonction des tertres, le sondage ou la fouille archéologique reste une étape essentielle pour valider cette hypothèse. La prospection géophysique et notamment magnétique peut également faire office d'une première approche exploratoire, d'autant plus que cette méthode non destructive peut être facilement employée sur des structures importantes. Il existe néanmoins des tertres sans aménagements internes en pierre, dont l'identification devra nécessairement passer par une fouille minutieuse des monticules. Cette opération nous permet d'ailleurs de mieux appréhender la construction d'une garenne, que ce soit à propos de sa structuration interne ou de l'origine des matériaux utilisés.

Le sondage archéologique réalisé sur la garenne n° 3 de Sainte-Foy a contribué à la datation de sa construction et à l'identification de ses anciens maîtres. Bien qu'il existe encore des incertitudes à ce sujet, l'un des scénarios apparaît tout de même

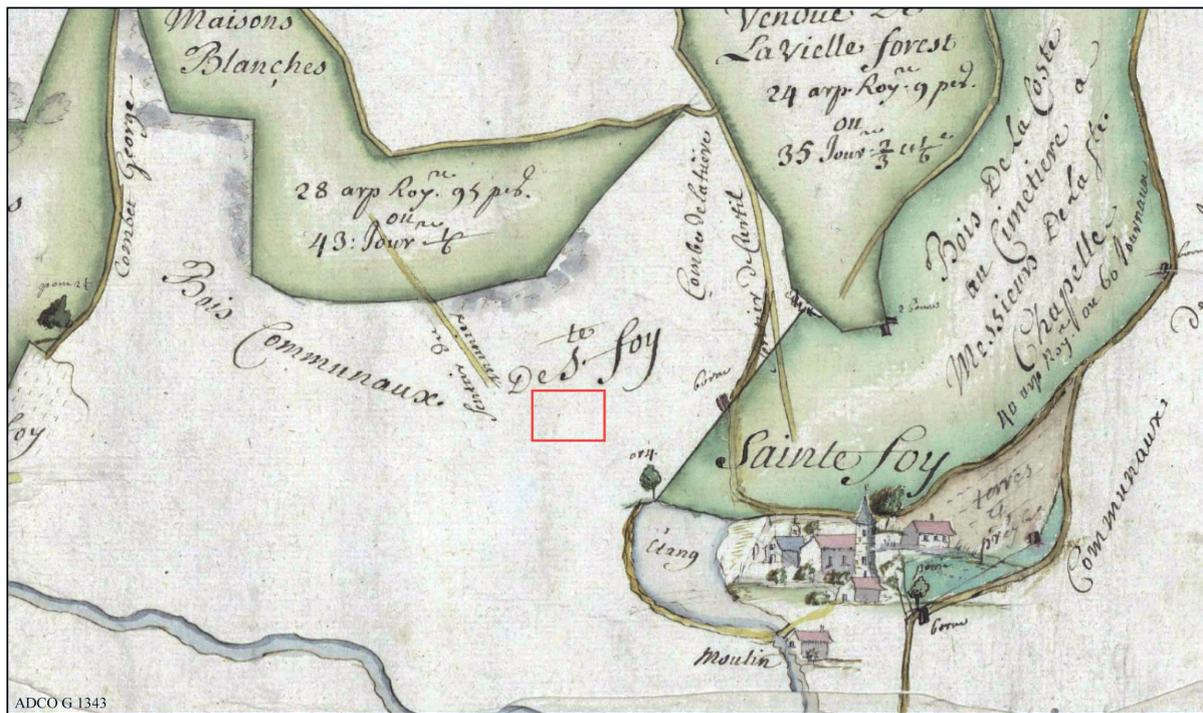


Fig. 15. Extrait du plan des forêts de Val-Suzon, réalisé par B. Gambu en 1730. En rouge, la localisation des garennes de Sainte-Foy.

plus plausible : celui d'une construction à la fin du XV^e siècle à l'initiative et au bénéfice des religieux de la Sainte-Chapelle de Dijon, devenus les nouveaux seigneurs de Sainte-Foy. Les garennes posséderaient alors une portée symbolique toute particulière dans ce territoire du Val Suzon, au carrefour des zones d'influence de plusieurs entités puissantes de l'époque : l'abbaye de Saint-Seine, celle de Saint-Bénigne, la Sainte-Chapelle ou encore la ville de Dijon. Cette analyse portée par les archives n'est possible qu'en intégrant ces garennes dans le schéma plus global de l'occupation et de l'exploitation du territoire forestier du Val Suzon. Cette réflexion sur le site, qui s'inscrit dans un espace plus vaste et sur le temps long, permet également d'alimenter d'autres problématiques. Ainsi, les observations stratigraphiques faites à l'occasion du sondage ont apporté de nouveaux éléments quant à l'évolution de l'environnement et du paysage dans le Val Suzon depuis le Moyen Âge.

En définitive, le travail que nous avons mené sur le site de Sainte-Foy se heurte tout de même à certaines limites, mais elles sont assez similaires à celles couramment rencontrées lors des précédentes fouilles de garennes. En effet, ces structures livrent peu ou pas de mobilier, ce qui peut tout simplement s'expliquer par leur fonction. De la même manière, on trouve peu d'éléments datants ou permettant d'identifier le possesseur de ces garennes, si ce n'est lorsqu'elles se trouvent dans un domaine seigneurial déjà connu. Les archives médiévales constituent cependant des sources d'informations intéressantes et sont parfois même à l'origine de la découverte de ces structures.

Le manque de données peut compliquer l'interprétation, ou même plus généralement, l'étude archéologique des garennes. On peut citer par exemple le problème de l'absence de chronologie intrasite, chronologie qui permettrait évidemment d'établir des comparaisons intersites et de discuter d'éléments de typologie. Les trois types d'aménagements internes des tertres définis par Georges Germond, Louis-Marie Champême et Lyne Fernandez (GERMOND *et alii*, 1988) constituent une première démarche

descriptive intéressante, qui soulève de nombreuses questions. Peut-on, par exemple, véritablement parler de modes de construction ? D'autant plus lorsqu'ils cohabitent au sein de la même structure. Si ces aménagements sont interchangeable, doit-on trouver d'autres explications à ces différences ? Une analyse des matériaux lithiques employés et de l'environnement pédo-géologique des garennes pourrait apporter de nouveaux éléments de réponse. On peut imaginer, par exemple, que sur le site de Grand-Bois à Oiron dans les Deux-Sèvres (GERMOND *et alii*, 1988), l'utilisation de « blocs de quartzite rebelles à la taille » ne permette pas de construire les mêmes galeries que le calcaire à nubéculaires du site de Sainte-Foy. De la même manière, les dessins formés par les dallages en pierre mériteraient une analyse à plus petite échelle. Derrière la diversité de formes repérées, plus ou moins complexes, parfois très symétriques et ordonnées, pourrait se trouver des spécificités régionales ou chronologiques. On trouve tout de même des schémas visiblement récurrents, comme par exemple, les structures circulaires et rayonnantes semblables à des « roues » découvertes à Fontaines-en-Duesmois en Côte-d'Or (RATEL, 1982), au Thourel dans le Maine-et-Loire (fig. 16 ; CORDIER, GRUET, 1975 ; ZADORA-RIO, 1986), à Fontaines-d'Ozillac en Charente-Maritime (GERMOND *et alii*, 1988), etc. Il serait évidemment nécessaire de comparer ces observations archéologiques aux préconisations portées par les auteurs anciens comme Olivier de Serres ou Liger.

Enfin, pour établir un inventaire complet des garennes, il paraît inévitable de se re-pencher sur certaines découvertes anciennes. Comme l'indiquaient en 1988 Georges Germond, Louis-Marie Champême et Lyne Fernandez : « de nombreuses confusions sont possibles entre monticules de garenne et autres ouvrages de terre et même de pierres » (GERMOND *et alii*, 1988). Par exemple, le site du Thourel (Maine-et-Loire) fut un temps interprété par ses inventeurs J. et C. Fraysse comme un « symbole de la roue solaire », par analogie avec le tumulus de Tormancy (Yonne), un monument « plus imposant (25 m de diamètre) mais qui comportait également des cercles concentriques de pierres reliées par des

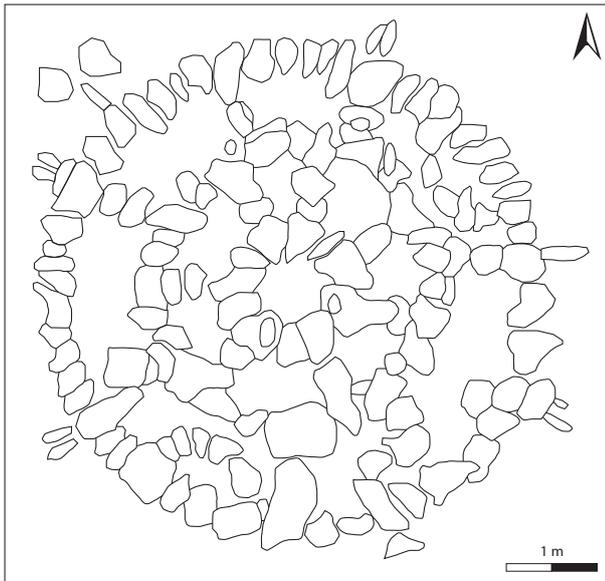


Fig. 16. Plan du dallage découvert sous un monticule au Thoureil (d'après CORDIER, GRUET, 1975).

rayons» (CORDIER, GRUET, 1975). En 1986, Élisabeth Zadora-Rio, évoquant la découverte des Fraysse, observait que «c'est très probablement à la catégorie des garennes à lapins qu'il faut rattacher un certain nombre de faux tumulus qui ont été fouillés au cours de ces dernières années» (ZADORA-RIO, 1986). Dans son ouvrage intitulé *Rabbits, Warrens and Archaeology*, Tom Williamson discute également des erreurs d'interprétation des archéologues en Grande-Bretagne (WILLIAMSON, 2007). Bien que François Duceppe-Lamarre, cité plus tôt dans notre article, constate en 2006, que «l'étude de ses formes matérielles [des garennes] demeure encore partiellement dans l'ombre» (DUCEPPE-LAMARRE, 2006), il existe tout de même déjà des travaux d'inventaire qui pourront être complétés au fur et à mesure des découvertes et des réinterprétations. Tom Williamson présente par exemple un riche aperçu des garennes outre-Manche (WILLIAMSON, 2007). Pour l'Europe de l'Ouest, Cécile Callou a recensé durant sa thèse les dates des plus anciennes attestations historiques ou archéologiques de lapins (CALLOU, 2003). Ces études nous renseignent ainsi sur la diffusion d'une pratique seigneuriale médiévale qu'est l'élevage du lapin. Elles contribuent également à la recherche sur la domestication de ces animaux, notamment d'un point de vue biologique (IRVING-PEASE *et alii*, 2018).

BIBLIOGRAPHIE

- BECK C., BECK P., 1996, «La nature aménagée: le parc du château d'Aisey-sur-Seine (Bourgogne - XIV^e-XVI^e siècles)», in: COLARDELLE M. dir., *L'homme et la nature au Moyen Âge: paléoenvironnement des sociétés occidentales, Actes du V^e congrès international d'Archéologie médiévale, Grenoble, 6-9 oct. 1993*, Paris, éd. Errance, p. 22-29 (coll. *Archéologie aujourd'hui*).
- CALLOU C., 1995, «Modification de l'aire de répartition du lapin (*Oryctolagus cuniculus*) en France et en Espagne, du Pléistocène à l'époque actuelle: état de la question», *Anthropozoologica*, n° 21, p. 97.
- CALLOU C., 2003, *De la garenne au clapier: étude archéozoologique du lapin en Europe occidentale*, Paris, Publ. scientifiques du Muséum, 358 p.
- CORDIER G., GRUET M., 1975, «L'Âge du Bronze et le premier Âge du Fer en Anjou», *Gallia Préhistoire*, t. 18, fasc. 1, p. 175-287.
- COURTÉPÉE C., BEGUILLET M., 1847, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, Dijon, Chez Victor Lagier, 2^{ème} éd., t. IV, 788 p.
- DUCEPPE-LAMARRE F., 2006, *Chasse et pâturage dans les forêts du Nord de la France: pour une archéologie du paysage sylvestre (XI^e-XVI^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 165 p.
- GERMOND G., 1983, «Les levées de terre de Rothemont, commune de Mauzé-Thouarsais (Deux-Sèvres)», *Bull. de la Soc. historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. 16, n° 4, p. 447-474.
- GERMOND G., CHAMPÈME L.-M., FERNANDEZ L., 1988, «Le problème archéologique des Garennes», *Archéologie médiévale*, n° 18, p. 239-254.
- IRVING-PEASE E. K., FRANTZ L. A. F., SYKES N., CALLOU C., LARSON G., 2018, «Rabbits and the specious origins of domestication», *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 33, n° 3, p. 149-152.
- LIGER L., 1713, *Le nouveau Théâtre d'Agriculture et Ménage des champs*, Paris, Chez Damien Beugnié, 740 p.
- MEURET J.-C., 2016, «La chasse et la forêt au second Moyen Âge en Haute Bretagne: pratiques et représentations de la seigneurie», in: GALLICÉ A. éd., *Montfort et son pays: la forêt en Bretagne, Actes du congrès de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Montfort-sur-Meu, 3-5 sept. 2015*, Rennes, Presses univ. de Rennes, p. 335-360.
- PROU M., 1915, «La forêt en Angleterre et en France (troisième et dernier article)», *Compte rendu de l'ouvrage de Charles PETIT-DUTAILLIS, 1915, Studies and Notes supplementary to Stubb's Constitutional History, II: «Les origines franco-normandes de la forêt anglaise»*, Extrait des *Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont*, p. 59-76 – «De la signification du mot 'forêt' à l'époque franque: examen critique d'une théorie allemande sur la transition de la propriété collective à la propriété privée», *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVI (1915), p. 97-152, in: *Journal des Savants*, 1915, p. 345-354.
- RATEL R., 1982, «De mystérieux tertres en Bourgogne», *Archéologia*, vol. 172, p. 13-17.
- RÉMOND C., BONIJOLY D., BUGNON F., CHRETIEN J., GELARD J.-P., KIEFFER J.-P., SALOMON J., THEVENOT J.-P., THIERRY J., 1992, *Notice explicative de la feuille Saint-Seine-l'Abbaye à 1/50 000*, Orléans, BRGM, 97 p.
- SERRES O. de, 1651, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Genève, Imprimé pour Samuel Chouët, 3^{ème} éd., 878 p.
- WILLIAMSON T., 2007, *Rabbits, Warrens and Archaeology*, Stroud, Tempus, 190 p.
- ZADORA-RIO É., 1986, «Parcs à gibier et garennes à lapins: contribution à une étude archéologique des territoires de chasse dans le paysage médiéval», *Hommes et Terres du Nord*, t. 2 (3), p. 133-139.
- ZADORA-RIO É., GALINIÉ H., BARON M.-C., HUSI P., JOUQUAND A.-M., MARTINEAU M.-C., MASCLA J.M., POIROT A., RODIER X., THEUREAU C., 1992, «Fouilles et prospections à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire), rapport préliminaire 1986-1991», *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 31, p. 75-166.